

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 24 OCTOBRE 2014**

Présents : Alain Jaffard, François Folcher, Frédéric Folcher, Stéphan Maurin, Yves Elie Laurent, Daniel Molines, Michèle Buisson, Albert Douchy, Catherine Blaclard, Gilly Mc Hugo, Yves Servières

Invitée : Sophie Pantel

Secrétaire de séance : Michèle Buisson

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Aout 2014.

Points sur les travaux :

-Programme voirie crédits globalisés 2014: tous les travaux sont terminés exceptée la calade de Felgerolles prévue les 4 et 5 novembre.

-VC1: La tranche ferme et une partie des tranches conditionnelles n°1 et n°2 sont terminées. Il s'agit d'un programme pluriannuel qui reprendra en 2015.

- Eglise : Aménagement de la place de l'église. Réception de la tranche ferme courant novembre dès que les remarques et imperfections notifiées par le maître d'oeuvre Megret seront réalisées par les entreprises Chapelle, TPCR, Galta.

- Régularisation des captages : Une réunion de synthèse pour les 5 captages de la commune (Finiels, Champlong de Lozère, Grizac, Biard, La Veyssière) est prévue au mois de décembre 2014 (Cabinet Falcon- SAFER).

- Eclairage Public : La tranche du programme 2014 de mise aux normes de l'éclairage public est réalisée (éclairage led en basse tension). Il s'agit de l'éclairage Quartier de La Destourbe, Champlong de Lozère, Finiels, l'Hermet, Villeneuve et la Station Service du Pont de Montvert.

- Trottoir Office du Tourisme et Dredi's Café : Les travaux seront réalisés du 3 au 7 novembre 2014.

SPANC: Service public assainissement non collectif

Actuellement la Mairie facture la redevance SPANC et effectue un reversement. Un courrier du Pays Cévennes a été reçu pour que la Mairie leur transmette la liste des usagers concernés et que la facturation soit effectuée sans intervention de celle-ci.

Le Conseil souhaite surseoir à une telle décision en raison de son éventuelle sortie du Pays Cévennes. Par ailleurs la commune n'est pas satisfaite du travail du SPANC. Un courrier sera adressé au Pays.

Tarifs 2015 Gite et Camping:

Les tarifs du Camping restent inchangés par rapport à l'année 2014.

Les tarifs du Gite seront : 12,15€ la nuitée, 10,15€, 6,70€

Adhésion Stevenson 2015:

La délibération a été prise pour l'adhésion : 10 voix pour, 1 voix contre.

Une délibération a été prise pour la signature d'une convention "travaux bureautiques" sur 3 ans avec l'association pour l'utilisation du matériel municipal (photocopieuse).

Bureau de Poste du Pont de Montvert:

La Mairie avait été avisée du souhait de La Poste de fermer le guichet le samedi matin à compter du 01 septembre 2014.

Une délibération en date du 04 juillet 2014 a été prise pour s'opposer à cette décision.

Alain Jaffard en présence de Jean Paul Velay représentant la Mairie de St Maurice de Ventalon et Yves Commandre représentant la Mairie de Fraissinet de Lozère a reçu les représentants de la Poste.

Les représentants de La Poste proposent le lundi toute la journée, le mercredi après midi (solution qui a leur préférence) le samedi matin.

Le mercredi étant jour de marché Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette solution. La population sera consultée pour connaître leurs souhaits.

Taxe d'aménagement:

La délibération a été prise à l'unanimité pour instaurer cette taxe exigible à la délivrance de permis de construire ou d'aménager.

Adhésion du nouveau conseil à Lozère Ingénierie et nomination d'un représentant:

Le nouveau conseil municipal a pris la délibération pour l'adhésion et a nommé comme représentant Alain Jaffard et Yves Servièrre suppléant à l'unanimité.

Réintroduction des chamois:

La Mairie a été informée par un courrier de la Mairie de St Pierre des Tripiers qu'une réintroduction des chamois était prévue dans les Gorges du Tarn, Le Mont Lozère et Le Trenze.

La Mairie du Pont de Montvert n'a reçu aucune information sur ce sujet. Elle ne s'inscrit pas dans la démarche et déplore une totale absence de concertation.

XII- Divers :

- Pour la construction de la Pharmacie l'estimation des Domaines est de 6000€ pour 130m² comme prix de vente, soit 46.15€/m².

Après que madame BLACLARD ait quitté la salle, une délibération (9 voix pour, 2 voix ne participent pas) est prise : la Commune propriétaire autorise Mme Blaclard Catherine à déposer un permis de construire

- Cabinet du Docteur Leroy : Lors d'une entrevue avec Alain Jaffard Maire du Pont de Montvert le Docteur Leroy lui a indiqué qu'il n'assurerait plus les consultations le mercredi. Nous acceptons cette décision et nous prendrons contact avec le centre médical qui se crée à Florac pour envisager l'accueil d'un de ces médecins.

- Statuts SIVU : 11 voix pour que l'investissement soit calculé sur la moyenne des 10 dernières années au prorata du nombre d'élèves par commune membre du SIVU.

- Une rencontre avec Le Directeur du Parc National des Cévennes a eu lieu le 10 octobre 2014 en tant que copropriétaire de La Maison du Mont Lozère.

Fin de séance à 23h30.